

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot****Chapelle-au-Riboul (la) - Tome IV**

**Chapelle-au-Riboul (la).** — *Population* : 984 hab. en 1902 ; — 964 hab. en 1908.

*Curés* : Jean *Morice* était déjà curé en 1494, témoin d'un acte passé à Champgeneteux. — L'épithaphe sur ardoise, faite avec recherche et accompagnée d'ornements, de René *Boulevraye*, a été remontée dans le nouveau cimetière (*Épigraphie*, t. I, p. 156). — Michel *Pichereau*, qui fut si mal accueilli par les paroissiens, avait été choisi spécialement pour ce poste et pour la direction de la communauté par l'évêque du Mans Pierre Rogier de Crévy. Jean d'Estrées, abbé d'Evron, avait consenti à la demande du prélat que la cure dont il avait disposé en faveur d'un autre candidat M. Legal, frère du sous-prieur d'Evron, « fust donnée à une personne que j'y désirois placer, écrit l'évêque, pour avoir soin des sœurs de la Charité établies en ce lieu en grand nombre d'où nous les distribuons en différents endroits de nostre diocèse » (Lettre à M. le marquis de Montecler, 14 nov. 1718).

Il y avait au cimetière une chapelle de N.-D. de Pitié, où l'on enterrait en 1734.

Les sœurs de la Charité reçurent en 1736 comme pensionnaire et non comme novice une jeune fille de famille bourgeoise, Anne Lepeltier, fille majeure de Jean L., avocat à Vallon, pour une somme annuelle de 300 lt. Elle se réservait, sa vie durant, la jouissance de son héritage maternel et de celui à échoir de son père.

Le 8 juillet 1791, sœur Mailay, supérieure de la congrégation de la Chapelle-au-Riboul, écrit au nom de plus de 300 de ses sœurs, au président du Comité ecclésiastique des Etats généraux, pour protester contre la violence qu'on leur fait en exigeant d'elles le serment ecclésiastique, au mépris du décret de l'assemblée du mois de juin précédent, de la proclamation du roi et de l'arrêté du directoire du département. « On nous objecte, dit-elle, que le décret de l'Assemblée ne concerne que les sœurs de charité de Saint-Lazare. Quoique saint Vincent de Paul ne soit pas positivement notre fondateur, nous suivons absolument la règle qu'il a prescrite à ses filles, nous portons le même habit, nous remplissons les mêmes fonctions charitables dans les hôpitaux, près des malades, le jour et la nuit, auprès des enfants à l'éducation desquels nous nous livrons dans les campagnes, etc. » Elle demande justice (Arch. nat., D<sup>XIX</sup>, 45).

Pour que le souvenir ne s'en perde pas et ne soit pas trop défigurée par des récits fantaisistes, je raconterai ici en quelques lignes la mystification dont le curé et les paroissiens furent victimes à l'occasion de la démolition de la vieille église. Le complot fut tramé au presbytère d'Hardanges. Instigateur, M. Valpinçon, vicaire ; rédacteur, M. Hachet, curé ; scribe, M. Montagu, instituteur. On rédigea une prétendue charte commémorative de la pose de la première pierre de l'église datée du 3 mai 1239, et qui se terminait par cette invocation : *Faxit Deus in æternum illud fidei pietatisque templum perseveret, irritaque sit ista vaticinatio heremitæ de Monte Acuto prænuntiantis excidium ruinamque novi monumenti fore cum currus ignivomi rapide magnoque cum sonitu nostram discurrent regionem*. La ligne ferrée de Mayenne à Prez-en-Pail venait d'être ouverte. La réalisation de la prophétie était palpable. Le curé et le maire qui avaient eu des démêlés au sujet de la reconstruction de l'église comprirent qu'une force supérieure s'était opposée à l'exécution du projet jusqu'à l'accomplissement des temps prophétisés. On s'embrassa sur le terrain.

Le texte latin fut copié et recopié, traduit, commenté ; il en fut fait une communication au Conseil général, qui se

serait montré favorable à l'ouverture d'un crédit pour faire autographier la pièce. Quelques feuilles régionales en parlèrent. Les mystificateurs finirent par se trouver embarrassés d'une réussite qui dépassait leurs espérances.

Je passais à la Chapelle dans ces jours-là — mai 1882. — J'allais voir à la mairie le parchemin encadré entre deux verres. Je le lus et le transcrivis. Les assistants avaient la foi robuste dans leurs prophéties et n'admirent pas mon scepticisme. J'affirmais pourtant catégoriquement que leur parchemin était un chiffon, que le texte datait de quelques jours avant sa découverte. Comme on me demanda qui aurait pu se permettre une pareille farce, je me hasardais même sous toutes réserves à citer un nom, ce en quoi je me trompais d'ailleurs. La preuve de la fausseté, me dit-on ? Il était difficile d'en donner une à une dame. Je me contentais de lui faire remarquer que l'encre, comme une peinture, passait sur les plissures du parchemin sans entrer dans le fond des plis, preuve que l'on avait écrit récemment sur un vieux parchemin. On n'admit pas mes raisons. Le curé non plus ne crut pas à mon conseil de se retirer d'une affaire où il aurait des ennuis. Il en arriva à quelques jours de là, comme je l'avais dit. Les mystificateurs se dénoncèrent à l'autorité ecclésiastique.

Jeanne Brunet, femme Pannard ; Marie-Anne Brunet, Renée Esnue, Françoise Lefebvre, femme Salin, incarcérées à Laval pour avoir fourni des vivres aux Chouans, furent mises en liberté le 23 nivôse an III.

En décembre 1799, *Beauregard* (V. ce nom) s'oppose à ce qu'on abatte pour le transporter à Mayenne, le bois des domaines nationaux.

Le 24 mai 1793, le conseil général de la commune est remplacé par une commission de démagogues ; la commune étant, dit le décret « marqué au coin de l'incivisme le plus prononcé ;... le désarmement des suspects ne s'y est point fait ; et elle porte le fanatisme jusqu'à insulter ceux qui assistent aux cérémonies du culte salarié. »

L'*inventaire* de 1906 se fit par surprise, un mercredi, avec un cantonnier et le cocher de l'agent pour témoins, sans recevoir la protestation du curé ni les réclamations justifiées d'un des bienfaiteurs. Les gendarmes durent protéger l'agent pour lui permettre de monter dans sa voiture et s'enfuir.